

Industrie du futur

Tout pour se lancer

Information, conseils, consultants indépendants et... financement. Tout se met en place pour accompagner les PMI et les ETI dans la construction de « leur » usine du futur.

Il est désormais admis que le futur de l'industrie se trouve dans... « *L'industrie du futur* ». C'est incontestable mais, face à ce concept, les PMI, voire les ETI, s'interrogent. Qu'est-ce donc que cette usine de demain et comment la mettre en œuvre, se demandent légitimement les responsables d'entreprise ? L'Alliance Industrie du Futur, qui regroupe des organisations professionnelles, des acteurs de la recherche et de la formation (voir encadré), met en place les outils pour leur répondre et les accompagner.

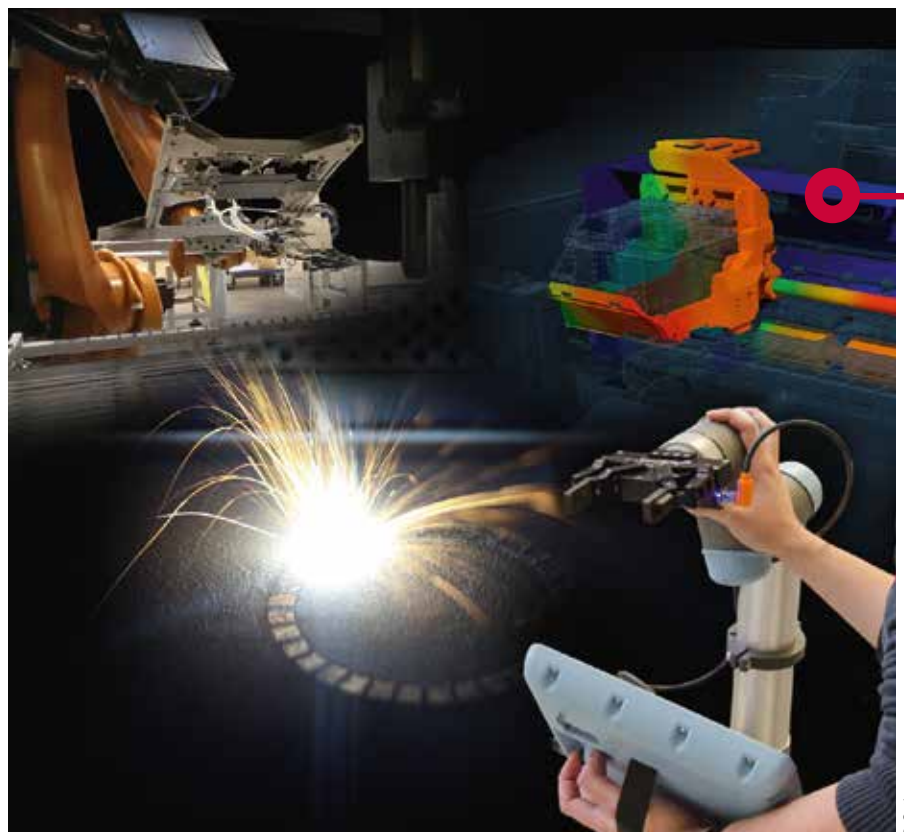
Une grande Alliance pour l'Industrie du Futur

La feuille de route du plan français Industrie du Futur est mise en œuvre par une association de loi 1901, l'Alliance Industrie du Futur. Lancée en juillet 2015, elle regroupe 19 membres : l'Afdel, Arts & Métiers ParisTech, CCI France, le CEA, le cercle de l'industrie, le Cesi, le Cetim, la Fieec, la FIM, la fédération de la plasturgie, le Gimélec, l'institut Mines-Télécom, l'institut de soudure, la JVMV, la PFA, le Symop, Syntec Numérique, l'UIC et l'UIMM. L'ambition du projet Industrie du Futur, est « d'aider chaque entreprise à investir pour moderniser son outil industriel et à transformer son organisation et son modèle d'affaires par le numérique ». Philippe Darmayan, Président du GFI et Président d'ArcelorMittal France, est le président opérationnel de l'Alliance. Il est secondé par Pascal Daloz, directeur général adjoint de Dassault Systèmes, et Frédéric Sanchez, président du directoire de Fives.

1 - Des informations utiles

Afin d'offrir une vision claire aux industriels, la Fédération des industries mécaniques (FIM) a récemment publié son « *Guide pratique de l'Usine du Futur - Enjeux et panorama de solutions* ». Un document qui non seulement dit tout sur le concept mais, au-delà, présente la vision française de ce sujet. Sous l'égide de l'Alliance Industrie du Futur notamment, toute une série d'initiatives se met également en place pour aider les entreprises à mettre progressivement en œuvre « leur » usine du futur. En effet, il n'y a pas de parcours standard pour aboutir à l'usine du futur. Ce n'est pas une révolution mais une évolution graduelle que chacun développera à sa façon, en fonction de la maturité de l'entreprise, de

ses marchés et de sa culture propre. Seul impératif commun à tous : il est primordial à cette fin que l'installation de toute nouvelle « *brique technologique* » – un robot par exemple – s'effectue désormais avec une vision stratégique et en respectant certains fondamentaux. Ces « fondamentaux de la modernisation » ont déjà été définis par l'Alliance pour la robotique et sont en cours de définition pour la fabrication additive. D'autres technologies en disposeront à leur tour progressivement. Quant à la vision stratégique, l'Alliance a déjà créé toute une batterie d'outils pour aider les responsables d'entreprise à l'acquérir : des documents, des vidéos et des réunions en région pour expliciter le sujet et faire passer le message au plus grand nombre. ■





© Fotolia

2 - Des experts qualifiés

Alliance Industrie du Futur a qualifié quelque 550 experts - des consultants et spécialistes en mécanique, numérique, logiciel, automatisation, matériaux... - aptes à fournir du conseil et un appui méthodologique aux industriels, depuis le diagnostic jusqu'à la mise en place des briques technologiques et l'aide à la réorganisation de leur entreprise. Une initiative qui rappelle, mais à plus grande échelle, celle initiée par le programme Robot Start PME, fort de

35 consultants, pour l'aide à l'intégration de robots dans les PME.

À cela s'ajoute l'installation de pas moins de cinq conseillers spécialisés dans chaque région, dont trois représentants de l'Alliance et un de l'État, *via* la Direccte. Ce sont eux qui constituent les premières portes d'entrée dans l'Alliance (voir encadré), chargés, notamment, de diffuser l'information, d'organiser les réunions de sensibilisation et d'orienter les entreprises vers les contacts opérationnels. ■

Les portes d'entrée dans votre région

Pour se lancer, plusieurs points d'entrée sont à la disposition des entreprises :

- Le Conseil Régional dont elles dépendent
- La Direccte et ses représentants locaux,
- Les correspondants de l'Alliance en Région
- Les instances professionnelles de représentation
- Bpifrance.

3 - Des financements

Au niveau national, l'État investit 4 milliards d'euros, sous différentes formes, afin de soutenir le développement de l'industrie du futur, aussi bien côté offre que côté demande. Au programme, des sommes consacrées au suramortissement de l'investissement, des prêts bonifiés de la BPI, ainsi qu'un appel à projet « Industrie du Futur », doté de 100 millions d'euros. Opéré par Bpifrance, et mis en œuvre par le Commissariat général à l'investissement (CGI), il vise le développement de solutions productives, l'accélération de la mise en œuvre de technologies de pointe et la constitution d'un savoir-faire de haut niveau sur ces procédés, notamment dans les domaines de la robotique, de l'automatisation, de la fabrication additive, des matériaux composites, de la numérisation de la chaîne de valeur ou encore de la réalité augmentée.

Le plan français Industrie du Futur consiste aussi à accueillir et aider pas moins de deux mille projets destinés à moderniser les PME et les ETI, dans le cadre de plans régionaux. Les premiers de ces Appels



© Fotolia Coloures-pic

à manifestation d'intérêt (AMI), forts d'un financement régional de 200 millions d'euros, ont déjà recueilli les suffrages d'environ un millier d'entreprises. Au programme de ces AMI, gérés par chaque région, figurent des diagnostics, des subventions à l'investissement, des avances remboursables et un appui au conseil pouvant atteindre 50 %

du financement. Les sujets concernés : la technologie (moyens de production et outils numériques), l'organisation industrielle et la formation, les conditions de travail et le management, l'environnement et la stratégie. ■

Contact : Pierre-Marie Gaillot
03 44 67 36 82 - sqr@cetim.fr